



COMPTE RENDU REUNION WEBEX CLUSTER PROTECTION ; Lieu : NIAMEY Date : 29 Mai 2020

CP Niger	Lead : HCR Co lead: MAH , Co facilitator: DRC	
Participants	<p>UN : UNHCR, UNICEF, UNFPA, HCDH</p> <p>ONGI : CICR, COOPI, CROIX ROUGE DANOISE, DRC, SFCG, ACTED, GOAL, REACH</p> <p>ONG Nationales : ANTD, CONAFE</p> <p>Etatiques : MAHGC, DGPE</p>	
Agenda	<ol style="list-style-type: none"> 1. Révision HRP 2020 : Situation et évolution 2. Présentation de la Note de plaidoyer aux FDS et la matrice de recommandations spécifiques pour la protection des populations 3. Rappel sur les lignes directrices de communication avec les points focaux communautaires 4. Qui fait Quoi protection 5. Matrice des indicateurs de protection : Points sur le rapportage 	
	<p>Le Cluster Protection a tenu une réunion virtuelle le 29 mai 2020 sous la supervision de la Coordinatrice.</p> <p>La Coordinatrice du Cluster Protection commencé par annoncer la prise de fonction du nouveau Co-facilitateur Cluster Protection au Niger mis à la disposition par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) à qui elle a souhaité la bienvenue. La coordinatrice a ensuite annoncé les points inscrits à l’agenda de la réunion pour amendement et adoption. Tous les points ont été adoptés tels que présentés.</p> <p>1. Révision HRP 2020 : Situation et évolution</p> <p>La révision a consisté à travailler sur le GHRP et à identifier les cibles. Tous les acteurs et membres ont été invités à participer à travers le remplissage de la matrice distribuée par OCHA pour élargir les projets existants du HRP. C’est à travers l’addition de ces projets qu’une cible de 53 860 a été dégagée. Quant aux projets spécifiquement COVID-19, on aboutit à une cible de 92064. Ainsi au niveau de la protection générale, on arrive à un total de 974 524 cibles.</p> <p>Pour les partenaires qui avaient déjà soumis des projets pour le HRP, il est prévu aussi une augmentation du budget qui s’est chiffré à 6 303 199\$ alors que les partenaires qui n’avaient pas soumis préalablement de projets pour le HRP mais qui en raison de la pandémie de Covid-19 en ont présenté, ont défini un budget de 6 769 721\$. Ce qui donne un total de 13 072 920\$.</p>	

Toujours concernant la révision du HRP 2020, un travail a été fait sur la population de protection qui est dans le besoin (PIN) et sur les cibles. Ce travail a été présenté par le Cluster Protection de la gestion de l'information du Cluster qui a exposé la méthodologie utilisée. Il s'agit de la même méthode que celle utilisée dans le HRP qui a consisté à prendre en considération l'ensemble des populations déplacées et le pourcentage des populations déplacées par rapport à la population hôte. On aboutit ainsi à un PIN révisé de 1 571 038 contre un PIN initial de 1 135 471. Cet écart s'explique par la prise en compte de la situation de Maradi qui jusque-là ne présentait pas de PDI et l'accroissement des PDI des régions de Tahoua et Tillabéri. Quant aux cibles, on est donc passé de 607 028 à 802 976.

Une révision des indicateurs de sévérité a aussi été faite en raison de la pandémie de covid-19. Ce qui a amené la protection générale à tenir compte de la densité de peuplement, du pourcentage du seuil de pauvreté et de l'accessibilité aux services de santé. Les deux sous clusters PE et VBG ont également identifié chacun trois (03) indicateurs. Les cibles ont été établies à travers la somme de l'ensemble des données que le Cluster Protection a reçu. Ce même exercice a conduit également à la révision du cadre d'analyse c'est-à-dire les objectifs sectoriels, les activités, les indicateurs pour tenir compte de la pandémie. C'est ainsi que tous les projets ont été regroupés pour inventorier les activités proposées et les répartir en deux grand axes sectoriels :

- Contribuer à la protection des populations vulnérables contre le covid-19 à travers des sensibilisations pour un changement de comportement (Cible : 72530) ;
- Renforcer la mobilisation communautaire pour une meilleure prévention de la population contre le Covid-19 (Cible : 36325).

Tous les projets que les membres du Cluster Protection ont finalisé seront mis en ligne par OCHA sur la plateforme "Project Module" en créant des secteurs addendum Covid.

A la fin de cette présentation, la Coordinatrice a laissé la parole aux membres du Cluster Protection afin de discuter de l'ensemble du processus de révision et de faire part s'il y a lieu de leurs propositions notamment en ce qui concerne de nouvelles activités Covid-19.

2. Présentation de la note de plaidoyer aux FDS et la matrice des recommandations spécifiques pour la protection des populations

Le deuxième point abordé lors de la réunion était relatif au projet de note de plaider en raison des préoccupations de protection évoquées par les acteurs de monitoring qui font état de la recrudescence des enlèvements, de l'enrôlement forcé y compris celui des enfants. En effet, il semblerait que les GANE qui ont perdu beaucoup d'éléments lors des dernières opérations militaires, tentent de reconstituer leurs ressources humaines

par l'enrôlement forcé en procédant à des enlèvements comme ce fut le cas d'une cinquantaine d'enfants à Diffa.

Le plaidoyer prend en compte aussi d'autres incidents de protection comme les assassinats, les ultimatums qui se sont multipliés entraînant des déplacements, des destructions de biens notamment des incendies volontaires, des pillages et vols de bétail. Le Cluster protection a fait un point de cette situation à l'EHP et sollicité un appui en vue du plaidoyer à l'adresse des autorités. L'EHP a ainsi demandé au Cluster de préparer une note à cette fin. Quelques principales recommandations ont été retenues pour cette note de plaidoyer. Il s'agit :

- ✓ D'inviter et d'attirer l'attention des FDS sur le respect du protocole des lignes directrices de protection des sources d'information car il a été observé en particulier pour la région de Tillabéri que le motif des enlèvements et certains assassinats des GANE est le soupçon de collaboration avec les FDS. Il convient dès lors que ces lignes directrices soient respectées afin de ne pas exposer ces populations à des représailles.
- ✓ Solliciter un renforcement de la fréquence des patrouilles, leur durée et même installer des postes militaires à certains endroits car les populations ont du mal à comprendre que l'absence d'intervention et de réactivité après les alertes car les GANE annoncent souvent leurs incursions via des ultimatums. Une autre recommandation à l'égard des FDS est l'appel au discernement et à la compréhension des populations qui bien qu'étant victimes de GANE font l'objet de soupçons et parfois d'accusation de complicité avec les groupes armés. Ce qui souvent conduit les FDS à porter atteinte à leurs biens en vertu de la loi sur l'état d'urgence. C'est le cas avec la destruction de motos alors que celles-ci sont parfois immobilisées dans les maisons.

Il sera annexé à la note de plaidoyer un tableau reprenant des recommandations spécifiques pour permettre aux FDS d'intervenir sur des problèmes de protection bien spécifiques. La Coordinatrice va partager la note de plaidoyer afin que les membres du Cluster Protection apportent leurs contributions pour enrichissement. Elle a également dressé un bilan des actions engagées relativement aux allégations de violations des droits humains par les FDS notamment avec la saisine de la CNDH dont les investigations sur le terrain ont débuté. Sur la base des sources communautaires et du monitoring, la Coordinatrice a également relevé l'absence de nouvelles plaintes à propos des arrestations arbitraires et des allégations de torture. A ce sujet, elle a invité les membres du Cluster Protection à contribuer au partage d'informations pour une meilleure coordination dans ce processus en cours.

Suite à la contribution d'un membre du cluster, la Coordinatrice a informé les participants que la note de plaidoyer inclut la recommandation aux FDS de dissuader les populations civiles à vouloir constituer des groupes d'auto-défense car cette stratégie présente des

Partage de la note pour input des membres

	<p>risques de protection majeurs pour la population civile et perçue par les GANE comme un acte de défiance.</p> <p>Les partenaires ont également soulevé la question de la délation entre les membres de la communauté qui fera l'objet d'une double recommandation : d'une part à l'égard des FDS pour user de discernement en cas de dénonciation d'une hypothétique implication d'un membre de la communauté dans des activités contraires à la loi ; et d'autre part à l'endroit des acteurs de protection pour sensibiliser les populations pour plus de tolérance et d'effort pour une coexistence pacifique.</p> <p>S'agissant des actions en faveur de la protection, le sous cluster VBG a porté à la connaissance des membres, l'initiative de UNFPA des missions d'information et de sensibilisation à l'endroit de la police et de la gendarmerie sur les questions de protection liés aux VBG, à la collecte et à l'analyse des données statistiques. Ces agents vont à leur tour sensibiliser leurs pairs.</p> <p>A propos des VBG, les membres ont soulevé la question des structures de santé qui conditionnent la prise en charge des survivantes à la production d'un document de la police. Le sous cluster VBG a reconnu que ces préoccupations sont réelles et évoqué des rencontres nationales qui étaient prévues avant la pandémie et qui visaient entre-autres à dissiper ce malentendu car à l'heure actuelle rien ne fait obstacle à une prise en charge immédiate des survivants de VBG par les services de santé.</p> <p>La Coordinatrice a souhaité qu'une réunion du sous cluster VBG ait lieu avant le déploiement de ces agents afin que les membres puissent contribuer sur cette problématique. Une réunion du sous cluster VBG est prévue le deuxième Mercredi de chaque mois bien la convocation d'une réunion extraordinaire est toujours possible en cas de nécessité.</p> <p>3. Rappel sur les lignes directrices de communication avec les points focaux communautaires</p> <p>Un autre point développé par la réunion est relatif aux lignes directrices de protection des sources d'information. En effet, les points focaux sont dans une situation délicate. Ce sont les membres de la communauté avec lesquels travaillent les acteurs de monitoring de protection ou les acteurs humanitaires. Ils ont un rôle fondamental dans la collecte des données et de l'information sur la situation locale qui permettent des analyses. C'est pourquoi le Cluster Protection et d'autres acteurs ont élaboré des lignes directrices pour assurer la protection des points focaux en évitant de les exposer aux risques de représailles des GANE. Ces lignes directrices énoncent à titre non exhaustif les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les contacts physiques avec les points focaux dans leurs localités/villages respectives - Avoir des rencontres hors de leur zone d'action - Eviter de les appeler au téléphone à tout moment de la journée, encore moins les jours de marché et jours de cérémonie au village et déterminer 	<p>Acteurs de protection</p> <p>sensibiliser les populations pour éviter les dénonciations abusives et renforcer la cohésion sociale</p> <p>Inclure certaines des recommandations aux FDS dans ces sensibilisations</p> <p>Continuer d'inviter tous les acteurs à respecter les lignes directrices</p>
--	---	--

	<p>avec chaque point focal les horaires convenables pour les appels téléphoniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter de les faire parler en public (attirer l'attention sur eux) quand ils sont en public - Ne pas partager leur numéro de téléphone à n'importe qui et sans leur consentement - Etablir une chaîne de communication sécurisée entre les points focaux et les acteurs humanitaires sur le terrain (avoir des points focaux clairs) - Respecter la confidentialité et la discrétion - Etre disponible pour les points focaux en cas de besoins pour des clarifications sécuritaires, faire un retour oral aux points focaux sur les actions prises - Former les points focaux sur les outils de sécurité en particulier sur l'évaluation des risques afin de leur permettre de prendre une décision en cas de besoins, les former sur l'anti-surveillance - Former les points focaux sur les techniques de collecte des données et de rapportage. Renforcer le système et la méthodologie orale sur le terrain - Travailler avec des femmes dans les localités appropriées afin de capitaliser les sources d'informations dans la région. <p>La Coordinatrice a proposé aux membres formuler toute proposition qui pourrait contribuer à actualiser ces lignes directrices. A ce sujet, une proposition sur la rétribution des points focaux a été émise afin d'améliorer le travail de ces relais. En effet, sur cette question il a été constaté une différence de traitement sur le terrain ; c'est pourquoi une réflexion sur la rétribution même s'il ne s'agit que de remboursement de frais pourrait être intéressante bien que chaque organisation reste libre de rétribuer ou non.</p> <p>4. Qui fait Quoi protection</p> <p>Il s'agit d'un des outils de gestion du Cluster qui reprend les activités de protection. Après présentation du document par la Coordinatrice, celui-ci sera partagé aux membres du Cluster pour qu'ils puissent réagir sur le document.</p> <p>5. Matrice des indicateurs de protection : points sur le rapportage</p> <p>Il s'agit d'une matrice qui rapporte les réalisations des acteurs de protection et qui sera partagée à nouveau avec tous les membres. Grâce à ce rapportage, le Cluster peut donner une visibilité aux acteurs et de voir le niveau de réalisation activités du HRP et la cible atteinte. C'est pourquoi il est important que les acteurs remplissent ces matrices. Pour ce faire, il a été demandé à chaque organisation un point focal auquel la matrice sera adressée et qui collectera les données chaque mois.</p> <p>6. Divers</p>	<p>Constituer un groupe du cluster pour réfléchir à ces questions</p> <p>Partage de la matrice renseignée au cluster</p>
--	---	--

	<p>Le nouveau cofacilitateur du Cluster a été présenté par sa collègue de DRC. Il s'agit de Mr. Justin Zawadi Muhindo qui a pris la parole pour se réjouir de rejoindre l'équipe de Cluster Protection.</p> <p>Des membres qui ont pris la réunion en cours, ont tenu à alerter le Cluster sur la situation des enlèvements notamment des enfants à Diffa. La Coordinatrice a rapporté les efforts de plaidoyer en cours et les contacts avec le groupe de travail régional de protection basé à Dakar qui a proposé son appui au Cluster sur cette question. Enfin, la dernière question portait sur la possibilité déplacement interne à Niamey. Selon le monitoring, il a été en effet observé de vagues d'arrivées et des réflexions sont en cours pour savoir dans quelle mesure on pourrait mettre en place un mécanisme de monitoring pour suivre les mouvements de populations et les incidents de protection à Niamey.</p> <p>L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la Coordinatrice a levé la séance.</p>	